

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 25 JUIN 2018

Objet

**Création d'un
poste de Chargé
de mission - Pôle
Programmation
culturelle**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 19 Juin 2018 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

*LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :*

33

Etaient présents :

**Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON,
M. CAVALIERE, Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, Mme DURLIN,
M. GALAN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme BONNAL,
Mme LOUKOMBO SENG, M. MEYRE, M. DANDY, M. BAGILET,
Mme LARUE, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. ROBERT,
Mme FEURTET, M. CALT, Mme VELU, M. HADON, M. DROILLARD**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Mme COLLIN à Mme LARUE – Mme MILLORIT à M. PUYOBRAU
Mme LAQUIEZE à Mme DURLIN - M. RAIMI à M. NAFFRICHOUX
M. LERAUT à M. BOURIGAULT – M. VERBOIS à M. CALT**

Absents :

**M. BELLOC
Mme CAGNIN**

Mme LOUKOMBO SENG a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de créer un poste de chargé de mission - Pôle Programmation culturelle afin de poursuivre le développement de la politique culturelle de la ville.

Placé sous la responsabilité de la Directrice de l'Action Culturelle, ce Chargé de Mission proposera, mettra en œuvre et évaluera la programmation artistique et culturelle dans les domaines du spectacle vivant sur la Ville de Floirac.

Cette création est en lien avec la mission de préfiguration d'une nouvelle Direction de l'Action Culturelle (DAC) qui regroupe l'EMMD, la médiathèque et le pôle programmation qui a été mise en place au 1^{er} septembre 2017. L'objectif principal de cette mission était de coordonner les trois pôles pour mener à bien la politique culturelle dans le cadre du projet de ville et développer les projets partenariaux au sein de la collectivité et à l'échelle métropolitaine.

Au cours de cette année de préfiguration, toutes les questions liées au fonctionnement général du service (communication ; finances ; ressources humaines ; administration générale ; projets de service) ont été abordées conjointement permettant ainsi de définir un cadre garantissant une cohérence et équité au sein de la direction.

Cette nouvelle organisation de la Direction de l'Action Culturelle nécessite sur chaque pôle un poste de responsable de catégorie A comme grade cible pour mener à bien les missions incombant à chaque pôle. A ce jour, un tel poste est occupé par un agent placé en disponibilité, déjà renouvelé une fois. En ce sens, le poste budgétaire déjà ouvert n'est pas impacté.

En conséquence, il convient de créer un poste d'attaché pour le poste de responsable du pôle programmation culturelle, pour une durée de deux ans, permettant ainsi au responsable de mener à bien le projet d'une programmation culturelle en développant des partenariats, avec des institutions culturelles de la Métropole et les acteurs culturels locaux, répondant aux objectifs du projet de ville.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment en ses articles 3-3 2°,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988,

Vu l'avis de la Commission Ressources Humaines, Administration Générale et Finances, Marchés publics et Nouvelles Technologies réunie en date du 11 juin 2018 ;

Considérant la nécessité pour la ville de Floirac de poursuivre le développement de la politique culturelle en matière de programmation,

Le Conseil Municipal, après délibéré,

DECIDE de créer le poste de Chargé de Mission - Pôle Programmation culturelle, à temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2018 pour une durée de deux ans et rémunéré par référence à la grille indiciaire du grade d'attaché territorial.

DIT que les crédits nécessaires au paiement de ces dépenses sont inscrits au Budget Primitif de la Ville.

Nombre de votants : 31
Suffrages exprimés : **31**
 Pour : 31
 Contre :
 Abstention :

*Ainsi délibéré, le jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents*

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 26 juin 2018

Le Maire,

